



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE
Mission bruit



Observatoire du bruit des transports terrestres

Réunion du Comité de Pilotage du Bruit
du 20 janvier 2010 - DDT 57

Rédacteur : jean-luc.chantraine@developpement-durable.gouv.fr

Réf.: Circulaire du 7 juin 2007 Art. B-1 et suivants



Ordre du jour :



- 1 - Rappel des échéances européennes
 - 2 - Les cartes de bruit des grandes infrastructures réalisées par l'Etat
 - 3 - Les Plans de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE)
 - présentation de la démarche
 - point sur l'avancement des PPBE
 - 4 - La mise à jour du classement des infrastructures routières et ferroviaires bruyantes
 - 5 - Les cartes de bruit des grandes agglomérations INSEE de Metz et de Thionville
- ◆ ⇒ Prochaine réunion du Comité de Pilotage du Bruit

1 - Rappel des échéances européennes

Article L 572-9 du Code de l'Environnement

Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002



LES ECHEANCES : <i>(Agglomération au sens INSEE)</i>	Grandes infrastructures de transports > 6M véhicules/an > 60 000 trains/an	Agglomérations > 250 000 hab. <i>(Agglomération de Metz)</i>	Agglomérations > 100 000 hab. <i>(Agglomération de Thionville)</i>
<u>Cartes de Bruit</u> sont établies par : Etat, Communes, EPCI	30 juin 2007	30 juin 2007	30 juin 2012
<u>Plans Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE)</u> sont établies par : Etat, Collectivités, Communes, EPCI	18 juillet 2008	18 juillet 2008	18 juillet 2013

La collecte des données :

Le Centre d'étude sur les réseaux, les transports et l'urbanisme (CERTU) est chargé de collecter pour la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) les données et de les transmettre à la Commission européenne. Les démarches à suivre sont disponibles à l'adresse suivante :

www.certu.fr

Rubrique : « *Ville et Environnement* » Onglet : « *Bruit* »

Article : « *Cartes de bruit des agglomérations* » et « *comment remonter les données* »

2. Les cartes de bruit des grandes infrastructures réalisées par l'Etat

Article L 572-5 du Code de l'Environnement



Arrêtés Préfectoraux du 30 janvier 2008 :

- **A30** : 27 km de la Limite département 54 à A31
- **A31** : 70 km de la Frontière Luxembourg à Cheminot
- **A320** : 15 km de Spicheren à Betting,
- **RN4** : 14 km de Sarrebourg à Phalsbourg,
- **RN33** : 3,5 km de Carling à Saint Avold,
- **RN52** : 9 km de l'échangeur A4 à Rombas,
- **RN61** : 4,5 km de Sarreguemines à Hambach,
- **RN431** : 15 km de l'échangeur de A31 à Metz.

Arrêtés Préfectoraux du 8 juin 2009 :

- **Réseau ferroviaire** de la ligne 89 (Arnaville à Montigny) et de la ligne 180 (Metz à Thionville)
- **Réseau concédé** à la SANEF sur A4 et tronçons A314 - A315
- **Grandes infrastructures communales** de Metz et de Montigny les Metz (9,980 km)

Arrêté Préfectoral du 23 septembre 2009 : Réseau départemental

D1, D6, D8, D13, D14, D31, D31bis, D153B, D153Z, D157B, D603, D603(exN233), D604, D633, D653, D656, D657, D913, D952, D953

Adresse du site Internet :

<http://www.moselle.pref.gouv.fr> (Grands dossiers-bruit des infrastructures de transport)

2.1 Cartes de bruit des Autoroutes non concédées et Routes Nationales

Arrêtés Préfectoraux du 30 janvier 2008

A30

A31

A31

A320

RN4

RN33

RN52

RN61

RN431

Carte A_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indique la localisation des émissions de bruit en application des

Lden 75 dB(A)

Lden 70 dB(A)

Lden 65 dB(A)

Lden 60 dB(A)

Lden 55 dB(A)



Cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres

2.1 Cartes de bruit des Autoroutes non concédées et Routes Nationales



Arrêtés Préfectoraux du 30 janvier 2008

Carte B : Secteurs affectés par le bruit localisés en application des articles R 571-32 et suivants du Code de l'Environnement

CATEGORIE LARGEUR MAXIMALE
des secteurs affectés par le
l'infrastructure bruit de part et
d'autre de l'infrastructure

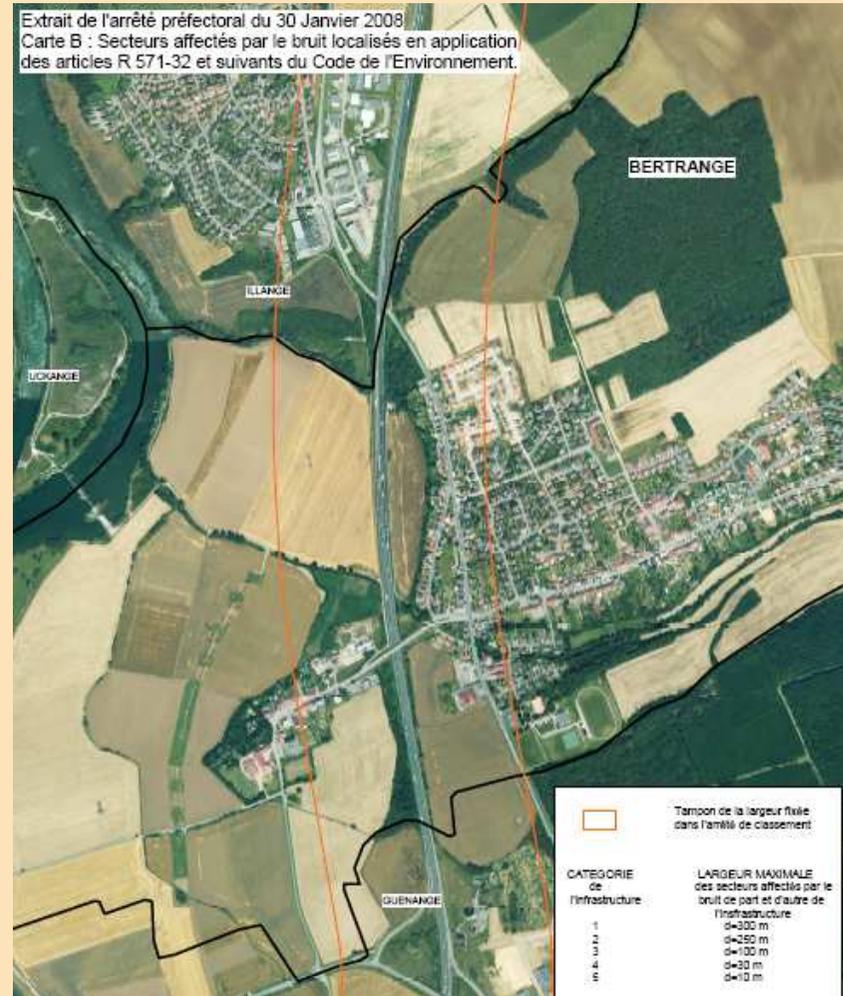
1 d=300 m

2 d=250 m

3 d=100 m

4 d=30 m

5 d=10 m



Cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres

2.1 Cartes de bruit des Autoroutes non concédées et Routes Nationales



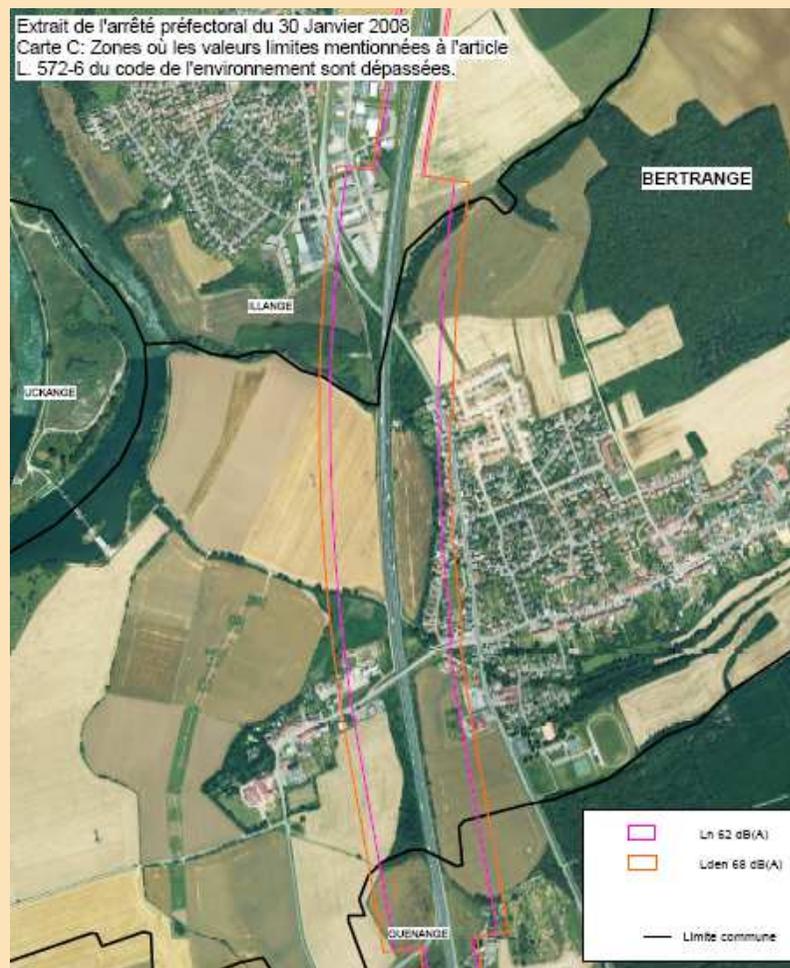
Arrêtés Préfectoraux du 30 janvier 2008

Carte C: Zones où les valeurs limites mentionnées à l'article

L. 572-6 du code de l'environnement sont dépassées.

Ln 62 dB(A)

Lden 68 dB(A)



2.2 Cartes de bruit du Réseau Ferroviaire

Ligne 89 : Arnaville à Montigny

Ligne 180 : Metz à Thionville

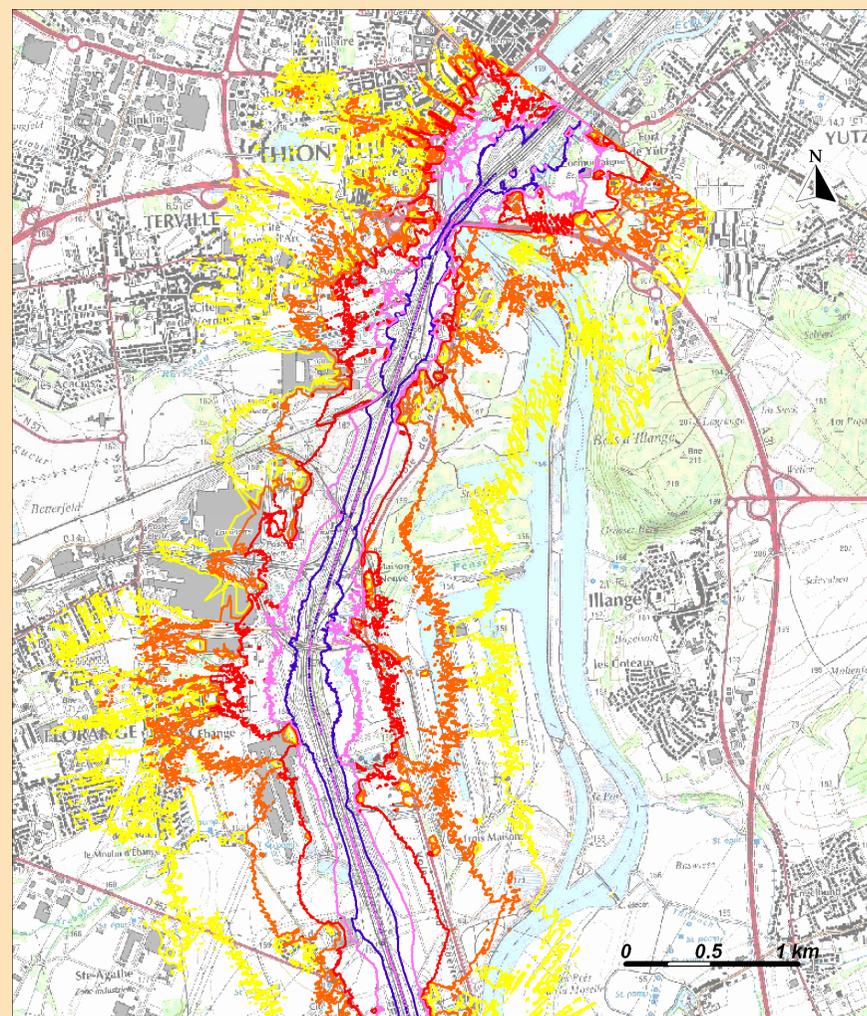
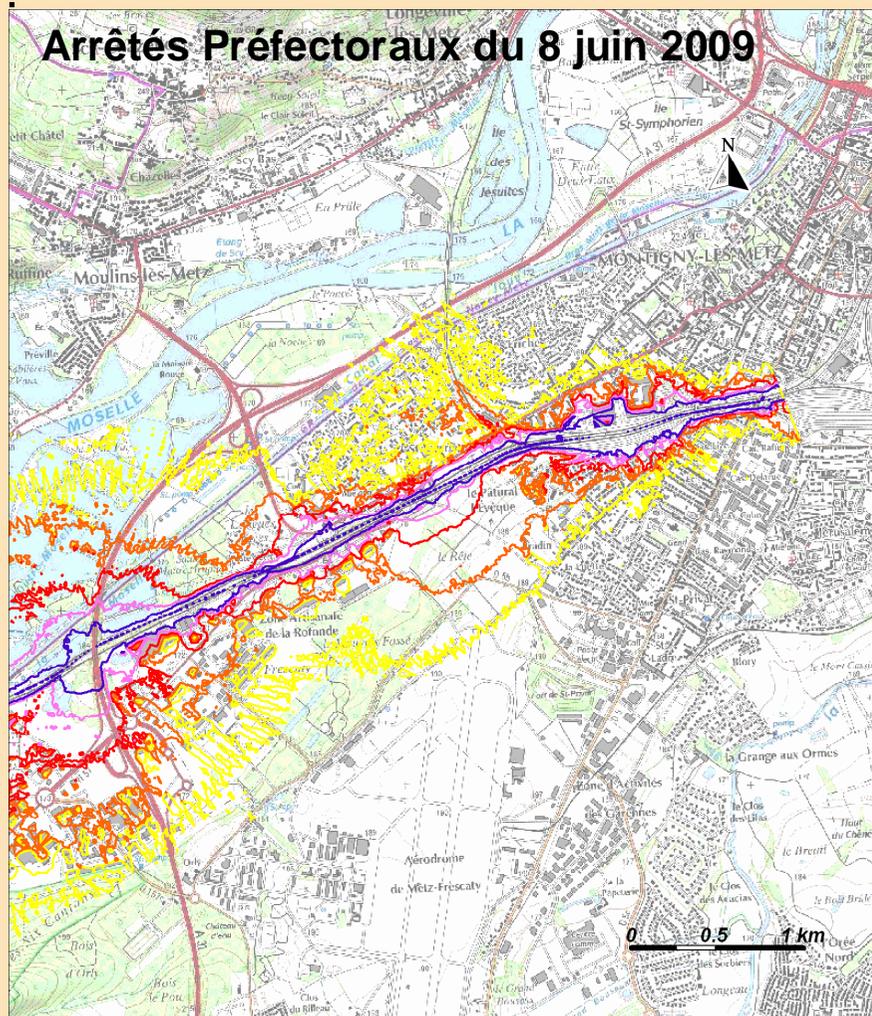


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDT DE LA MOSELLE

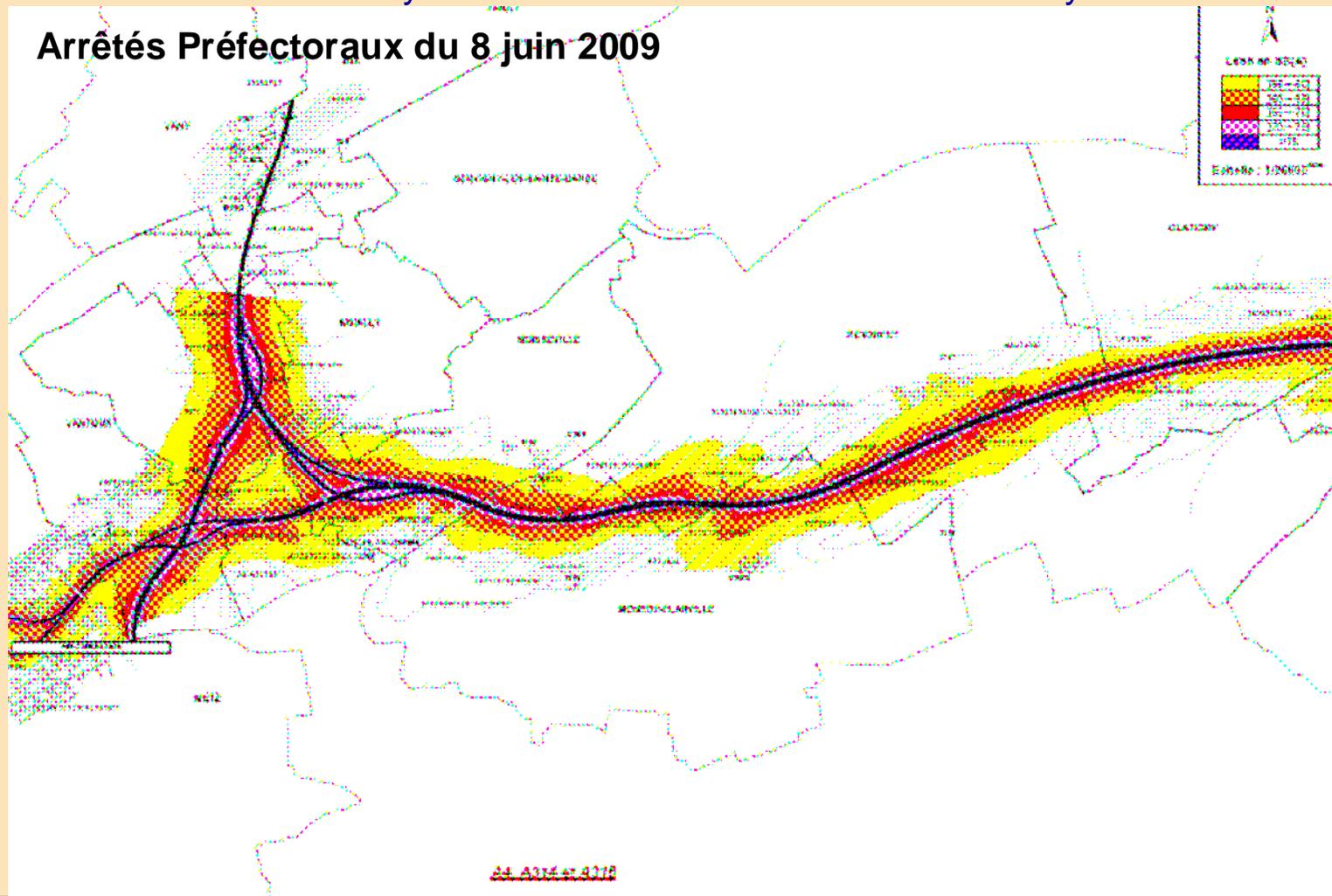
Mission bruit



2.3 Cartes de bruit réseau SANEF

A4 de Sainte Marie aux Chênes à Hambach et de Schalbach à Danne et Quatre Vents – A314 de Metz-Borny à Lauvallière – A315 de Vantoux à Mey

Arrêtés Préfectoraux du 8 juin 2009

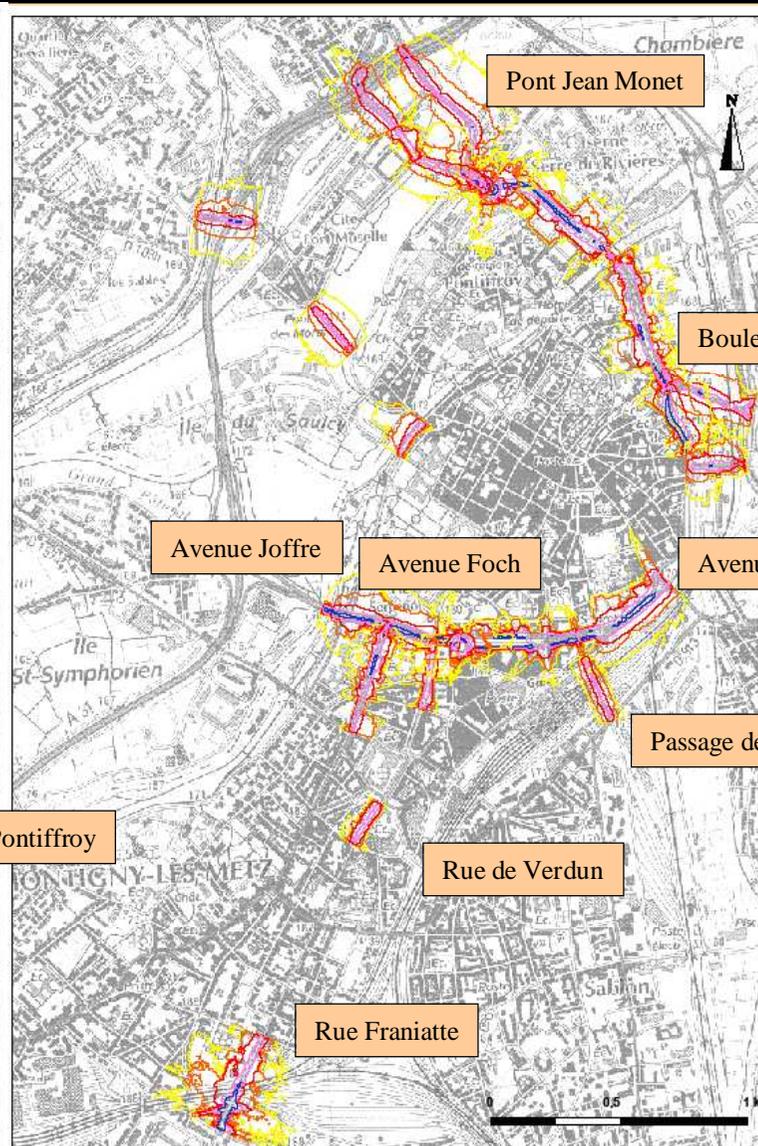
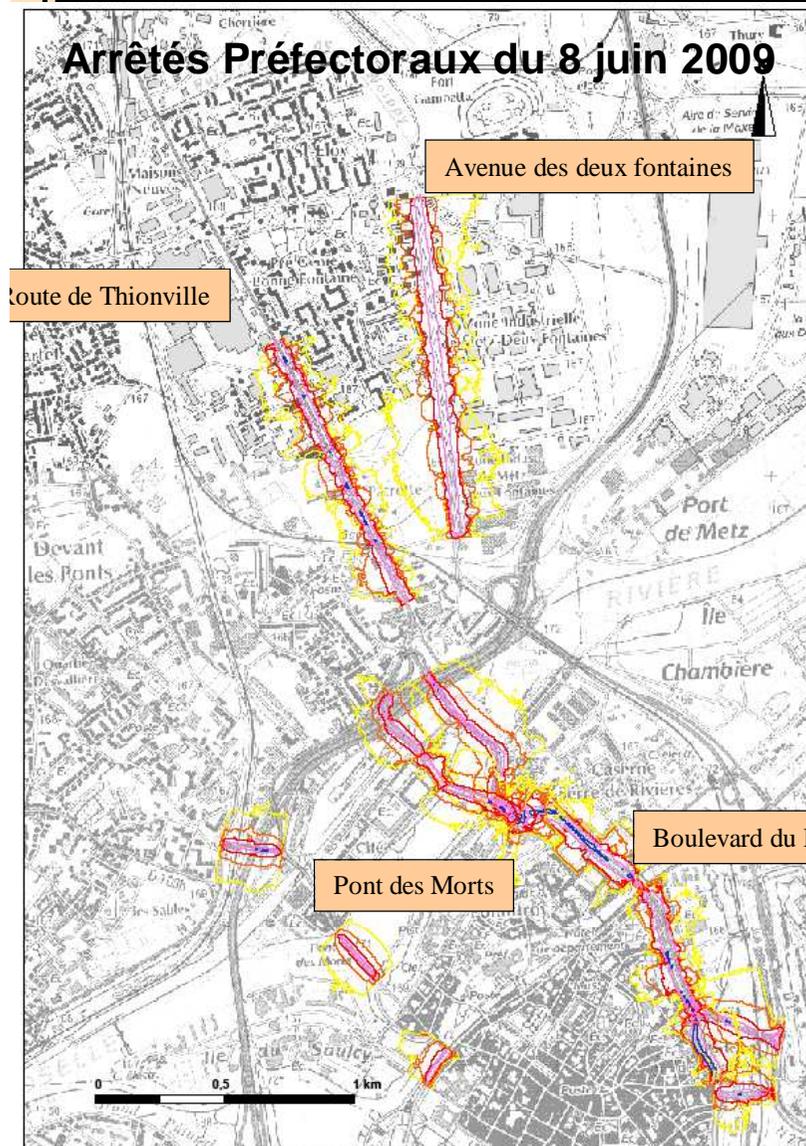


Cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres

2.4 Les grandes infrastructures communales de Metz et Montigny les Metz (9,980 km)



Arrêtés Préfectoraux du 8 juin 2009

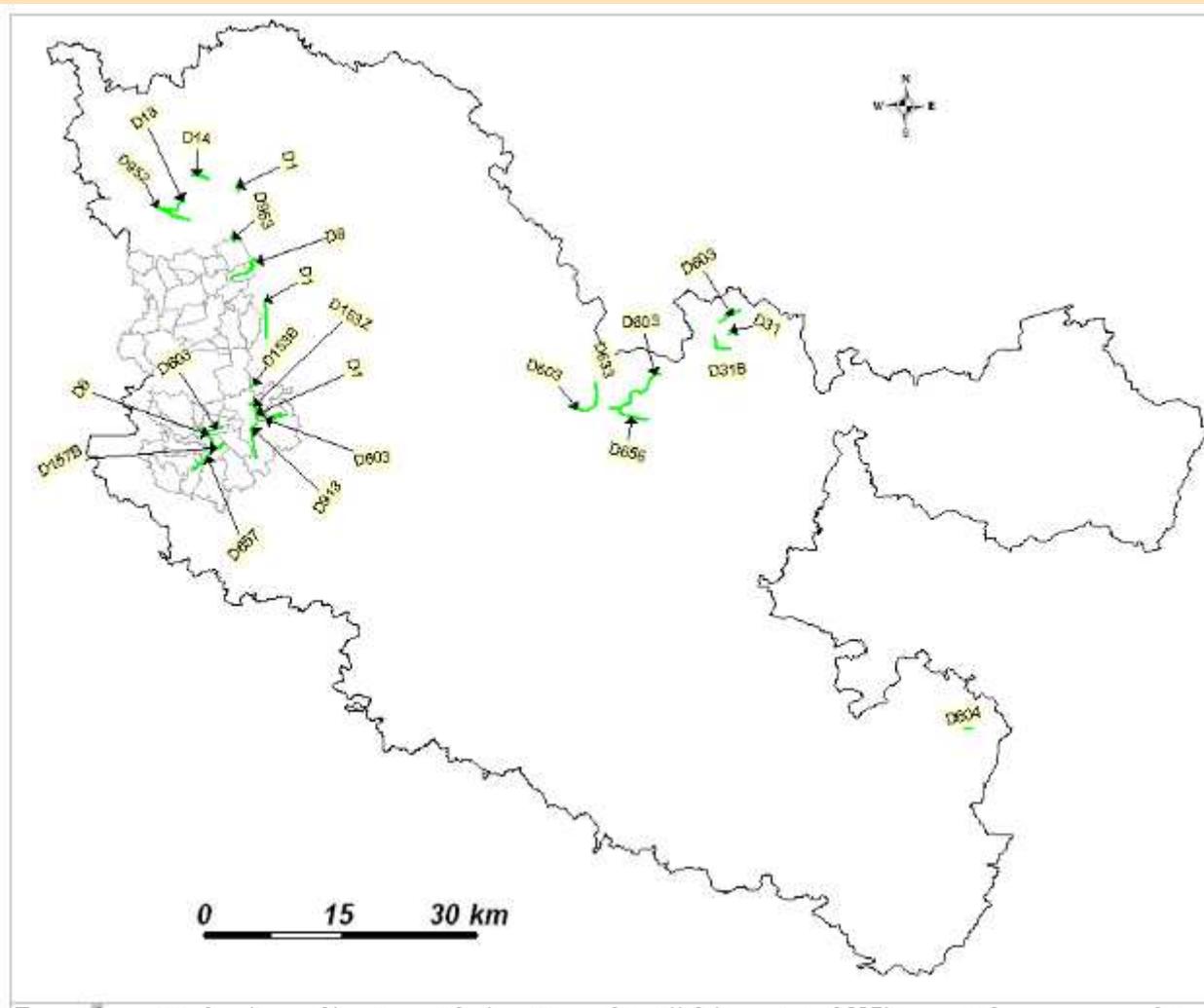


Avenue de Lattre de Tassigny
Avenue des Deux Fontaines
Avenue Foch
Avenue Jean XXIII
Avenue Joffre
Avenue Leclerc de Hautecloque
Boulevard André Maginot
Boulevard du Pontiffroy
Boulevard Solidarité
Boulevard Victor Demange
Passage de l'Amphithéâtre
Place du Pontiffroy
Place Raymond Mondon
Pont de Fer
Pont de Thionville
Boulevard Parshans
Pont des Morts
Pont Eblé
Pont Jean Monnet
Route de Thionville
Rue de la Garde
Rue de Verdun
Rue du Général Franiatte (Montigny-lès-Metz)
Rue Henry de Ranconval
Rue Sainte Barbe

2.5 Cartes de bruit du réseau départemental

Arrêté Préfectoral
du 23 septembre 2009

RD1, RD6,
RD8, RD13,
RD14, RD31,
RD31Bis,
RD153B,
RD153Z, RD157B,
RD603 (ex N233),
RD603 (ex RN3),
RD604 (ex RN4),
RD633 (ex RN33),
RD653 (ex RN53),
RD656 (ex RN56),
RD657 (ex RN57),
RD913, RD952,
RD953.
(environ 67 km)



3.1 Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Article L 572-9 du Code de l'Environnement
(A faire par chacun des gestionnaires)



Présentation de la démarche :

La transposition de la directive européenne de 2002 dans le droit français (Article L 572-9 du Code de l'Environnement) prévoit l'élaboration :

- des Cartes de Bruit,
- et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Les Cartes de Bruit constituent un diagnostic.

Les PPBE définissent les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées, notamment grâce à ces cartes et en particulier de la carte C (Zones où les valeurs limites sont dépassées)

3.1 Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Article L 572-9 du Code de l'Environnement
(A faire par chacun des gestionnaires)



D'après l'article R572-8, les PPBE doivent comprendre :

- une synthèse des résultats de la cartographie du bruit avec le nombre de personnes exposées à un niveau de bruit excessif,
- les critères de détermination des zones calmes et les objectifs de préservation,
- les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites,
- les mesures envisagées pour prévenir ou réduire le bruit au cours des 5 années à venir,
- les financements et échéances de mise en œuvre des mesures,
- un résumé non-technique pour la consultation du public,
- une note concernant la mise à la disposition du public (2 mois) et exposant les résultats attendus.

3.2 Point sur l'avancement des PPBE

Article L 572-9 du Code de l'Environnement

(A faire par chacun des gestionnaires)



- Autoroutes (A30, A31, A320)

Étude commandée au CETE sur A31

Identification des zones concernées par les futurs PPBE

Délai prévisible sur A31: fin 2010

- Routes Nationales (RN4, RN33, RN52, RN61, RN43)

Études pas engagées

- Réseau ferroviaire :

Étude d'identification des zones bruyantes à lancer en 2010

Mise à jour du classement à lancer en 2010

- Réseau concédé SANEF : (diapo suivante)

Rédaction du PPBE terminée

Validation interne en cours

- Réseau départemental :

Consultation des Bureaux d'études au 1er trimestre 2010

3.3 Point sur l'avancement des PPBE de la SANEF



- ◆ **AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU PPBE SANEF EN MOSELLE**
- ◆ 08 juin 2009: Publication par arrêté préfectoral des Cartes de Bruits Stratégiques SANEF en Moselle
- ◆ Juin-décembre 2009 : Identification des habitations dépassant les seuils réglementaires et bénéficiant de l'antériorité vis-à-vis de l'infrastructure (construction avant octobre 1978)
- ◆ Choix des modes de protections sonores (protection à la source ou isolation de façade) selon la densité d'habitation à protéger
- ◆ Janvier 2010: Rédaction du PPBE terminée.
- ◆ Validation interne en cours

4.1 Mise à jour du classement des infrastructures routières bruyantes

Circulaire du 25 mai 2004 (§ A-1) (A faire par les services de l'Etat)



Les textes :

- Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit
- Décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres
- Arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres

Selon la circulaire du 25 mai 2004, les arrêtés de classement des voies bruyantes doivent être réexaminés tous les 5 ans (hypothèse de trafic, voies en projet, etc...) :

- ⇒ l'étude de classement a été livrée par le CETE
- ⇒ consultation des gestionnaires des voies en septembre 2009 (DDT)
- ⇒ consultation des communes concernées en septembre 2009 (DDT)
- ⇒ projet du nouvel arrêté de classement en 2010

4.2 Mise à jour du classement des infrastructures ferroviaires bruyantes

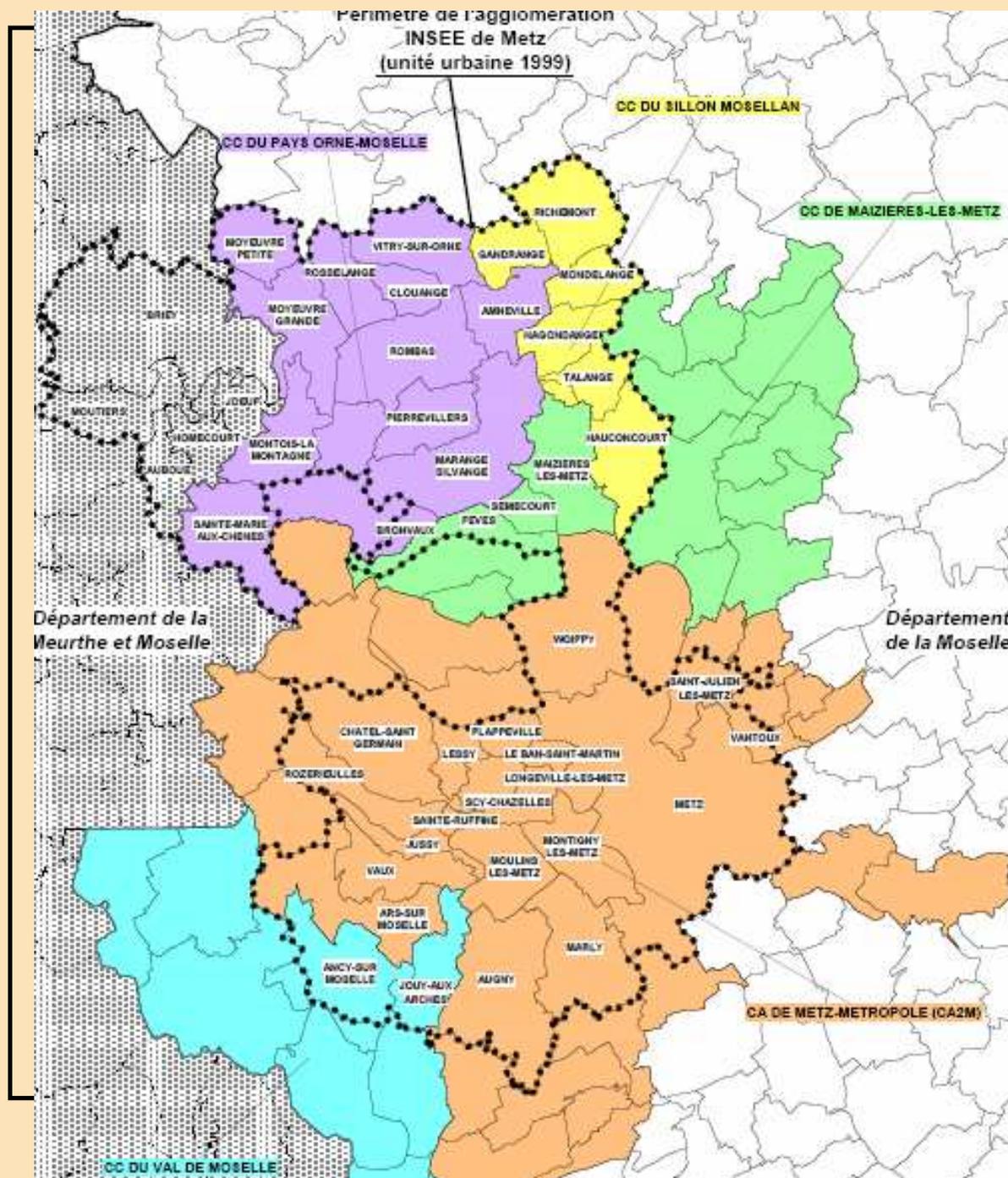
Circulaire du 25 mai 2004 (§ A-1) (A faire par les services de l'Etat)



Selon la circulaire du 25 mai 2004, les bases techniques des arrêtés de classement en vigueur devraient être réexaminées tous les 5 ans, pour prendre en compte les nouveaux projets et les modifications de trafic liées à la mise en service d'une nouvelle voie.

S'agissant des voies ferrées, l'Arrêté préfectoral du 09 novembre 2004 relatif au classement des infrastructures ferroviaires en Moselle, ne tient pas compte des nouvelles lignes TER et la LGV EE est classée en catégorie 1. Il est donc nécessaire de prendre en compte les développements (ou réductions) de trafic par rapport aux hypothèses de 1999.

- ⇒ Le nouveau classement est en cours de finalisation chez RFF
- ⇒ Projet d'arrêté de classement en 2010



Cartes de bruit d'agglomération

5 - Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Metz (47 communes)

CA Metz Métropole = 19
 CC Maizières M = 3
 CC Sillon Mosellan = 6
 CC Orne Moselle = 12
 CC Val de Moselle = 2
 Meurthe & Moselle = 5

5.1 L'avancement des travaux de la CA de Metz Métropole



Cartographie du bruit dans l'agglomération messine

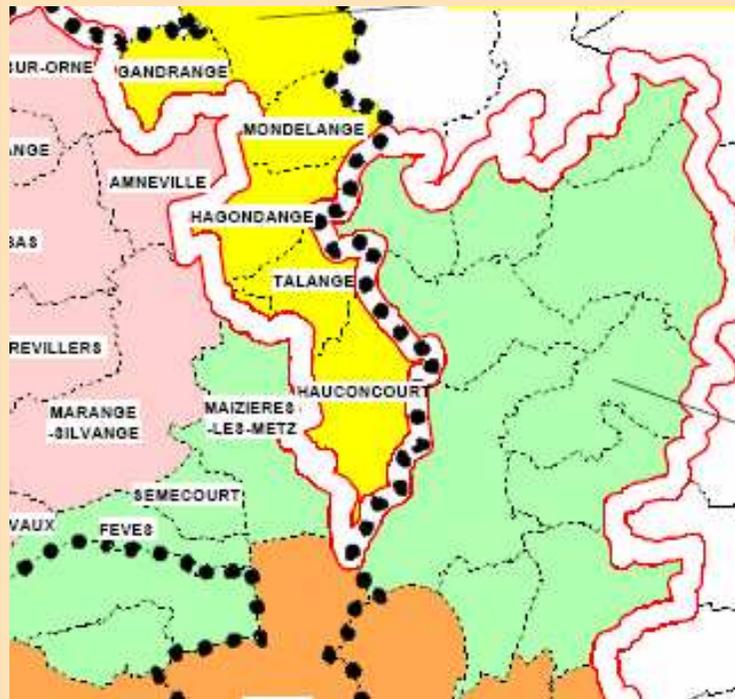
Périmètre : 40 communes (19 au sens INSEE)

Calendrier :

- | | |
|---|------------------|
| • Conférence des maires | novembre 2008 |
| • Finalisation de la cartographie | début avril 2009 |
| • Présentation aux maires | fin avril 2009 |
| • Délibération en Conseil de Communauté | 25 mai 2009 |
| • Mise en ligne des cartes | juin 2009 |
| • Recours à une AMO | février 2010 |
| • Lancement d'un marché pour le PPBE | printemps 2010 |

**Cartes de bruit
sur les
40 communes
et
19 communes
au sens de
l'INSEE**

5.2 L'avancement des travaux de la Cté de communes de Maizières les Metz (3 com sur 14)



Antilly
Argancy
Ay-sur-Moselle
Chailly-lès-Ennery
Charly-Oradour
Ennery
Fèves
Flévy
Maizières-lès-Metz
Malroy
Norroy-le-Veneur
Plesnois
Semécourt
Trémery

⇒ Étude menée sur le périmètre des 14 communes

⇒ Le bureau d'étude ACOUPHEN est en train de réaliser la 2ème phase de l'étude des cartes de bruit

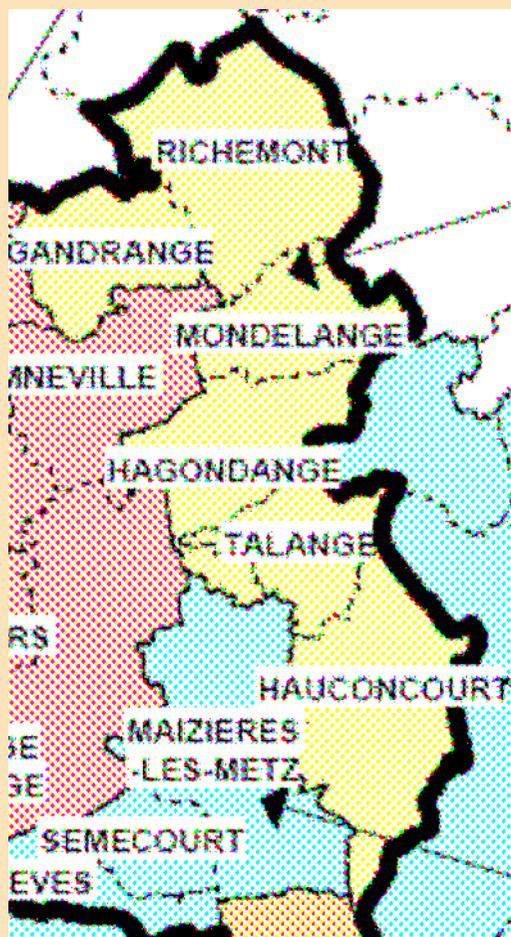
⇒ Objectif est de terminer l'étude courant 2010

Président de l'EPCI = Jean-Louis Michel

Compétence Bruit de la CC = NON

Les statuts de la CC permettent « l'étude et réalisation de tout projet intercommunal à la demande d'au moins deux communes »

5.3 L'avancement des travaux de la Cté de Com Sillon Mosellan (Hagondange) (6 com. sur 6)

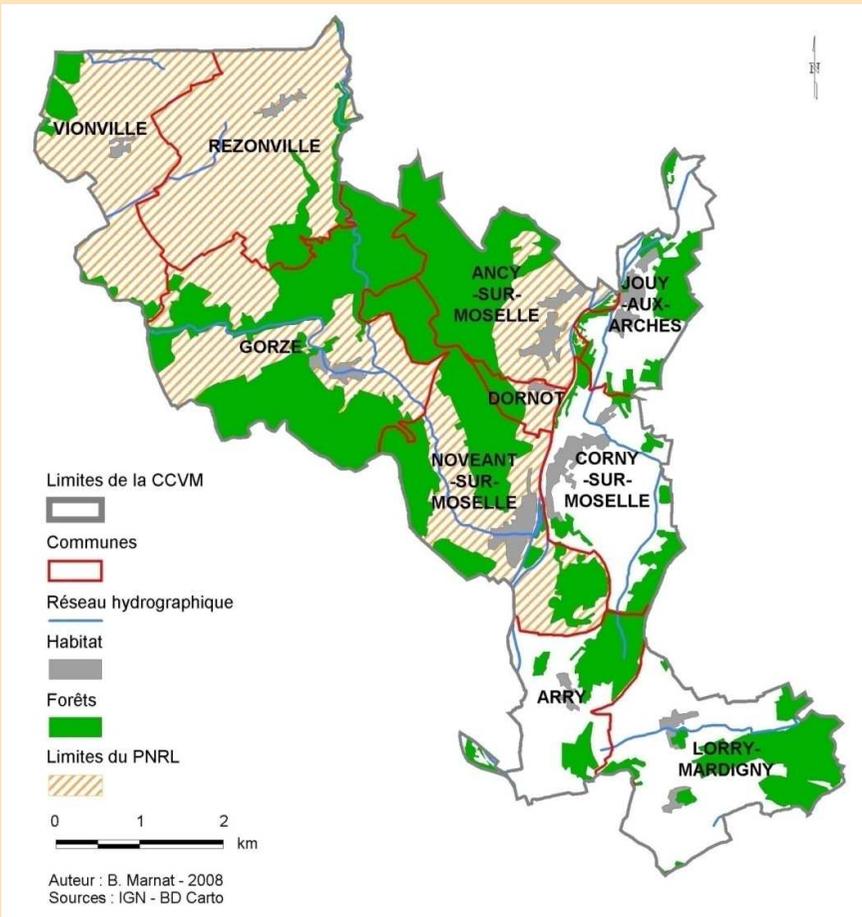


Gandrange
Hagondange
Hauconcourt
Mondelange
Richemont
Talange

- ⇒ Etude des Cartes de Bruit confiée a ORFÉA
- ⇒ Rendu final au 1er trimestre 2010
- ⇒ Réunions publiques avant l'été 2010

Président de l'EPCI = Jean-Marc Todeschini
Compétence Bruit de la CC = OUI

5.4 L'avancement des travaux de la Cté de communes Val de Moselle (Ancy/Moselle) (2 sur 10)



Ancy-sur-Moselle
Arry
Corny-sur-Moselle
Dornot
Gorze
Jouy-aux-Arches
Lorry-Mardigny
Novéant-sur-Moselle
Rezonville
Vionville

⇒ La CC a la compétence Bruit sur l'ensemble des 10 communes (10 000 hab. et 100 km² env.)

⇒ Etude des Cartes de Bruit confiée à SIM Engineering

⇒ 1ère réunion a eu lieu le 24 novembre 2009

⇒ Rendu final prévu mi 2010

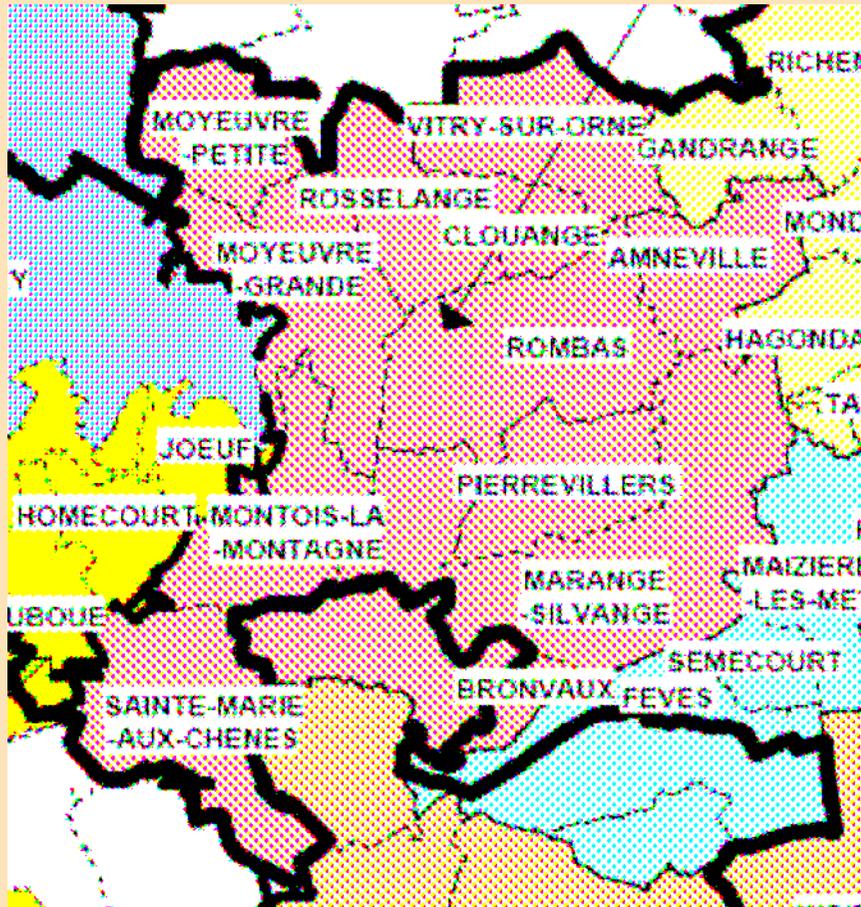
Président de l'EPCI = Patrick Messein

Compétence Bruit de la CC = OUI



5.5 L'avancement des travaux de la

Cté de Com Pays Orne Moselle (Rombas) (12 com. sur 13)



Amnéville
Bronvaux
Clouange
Marange-Silvange
Montois-la-Montagne
Moyeuve-Grande
Moyeuve-Petite
Pierrevillers
Rombas
Roncourt
Rosselange
Sainte-Marie-aux-Chênes
Vitry-sur-Orne

⇒ Étude menée sur le périmètre des 13 communes

⇒ SPC Acoustique a mené une campagne de mesures de bruit complémentaires fin 2009

⇒ Rendu final fin 1er trimestre 2010

Président de l'EPCI = Lionel Fournier

Compétence Bruit de la CC = OUI

5.6 L'avancement des travaux des 5 Communes de Meurthe et Moselle



⇒ **Auboué :**

- Les cartes sont finalisées, approuvées et publiées sur le site Internet de la commune.

⇒ **Briey :**

- Élaboration des cartes confiée au C.E.T.E. de l'Est.
- Études commencées en septembre 2009

⇒ **Homécourt :**

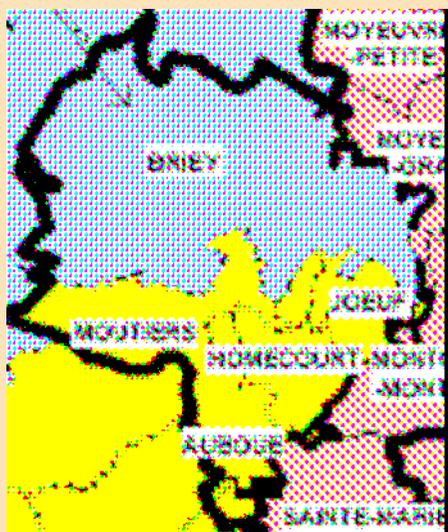
- les cartes sont finalisées
- les observations transmises au CETE.
- Délibération du conseil municipal fin février.

⇒ **Joeuf :**

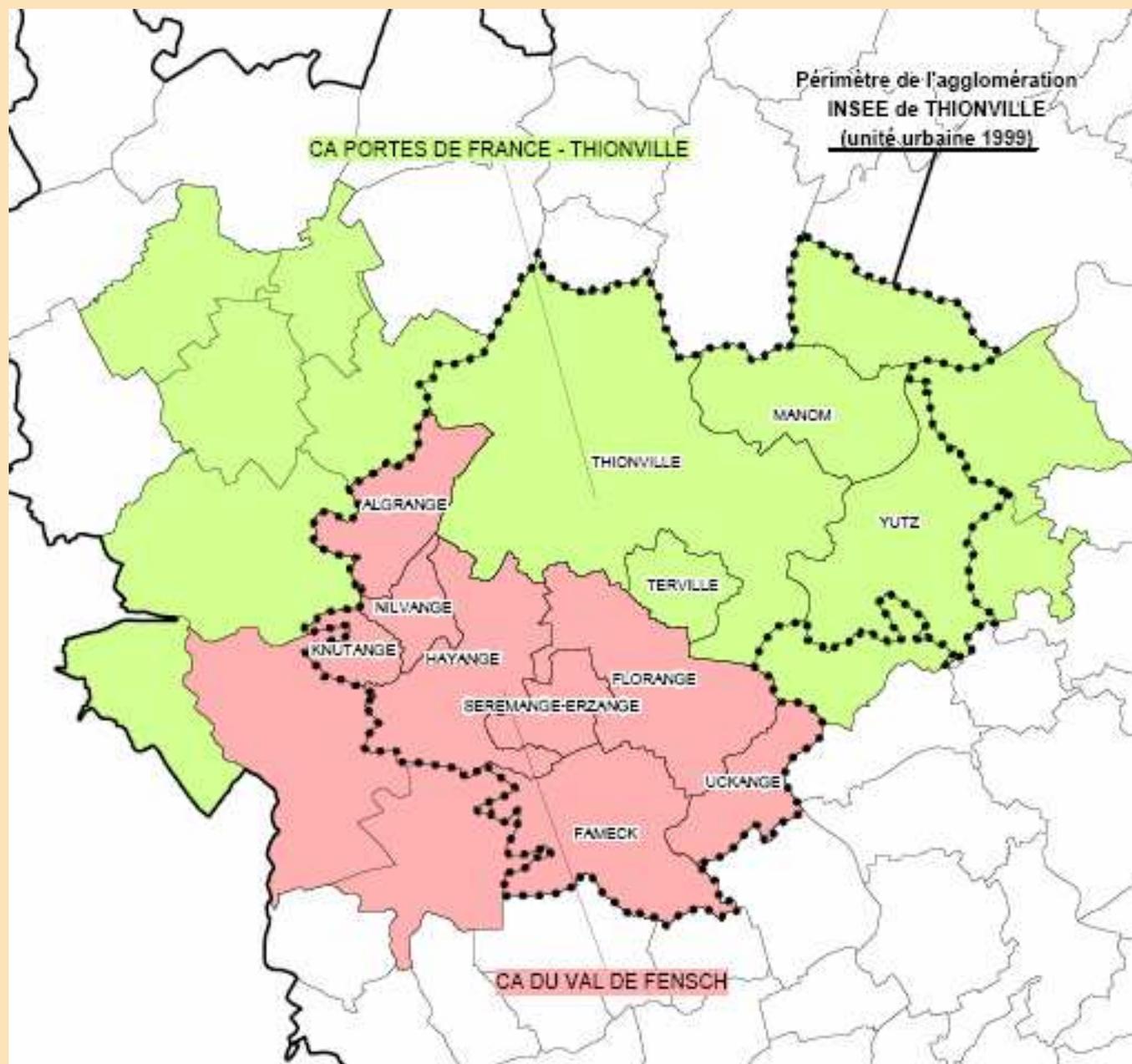
- les cartes sont finalisées, approuvées et publiées sur le site Internet de la commune.

⇒ **Moutiers :**

- les cartes sont finalisées et en cours d'approbation.-



M Taberkane (DDT 54) fait le point sur les communes de M & M



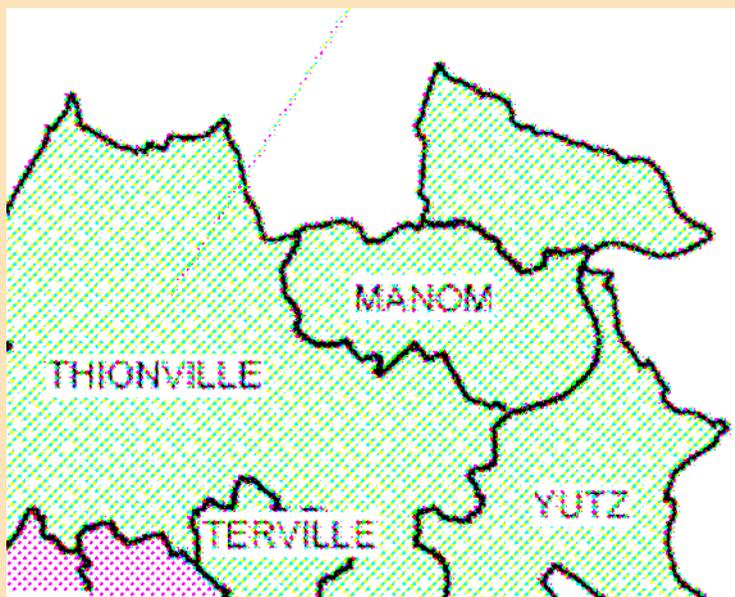
Cartes de bruit d'agglomération

6 - Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Thionville

(12 communes)

CA Portes de France
= 4 communes
CA Val de Fensch
= 8 communes

6.1 L'avancement des travaux de la CA Portes de France-Thionville (4 sur 13)



Manom
Terville
Thionville
Yutz

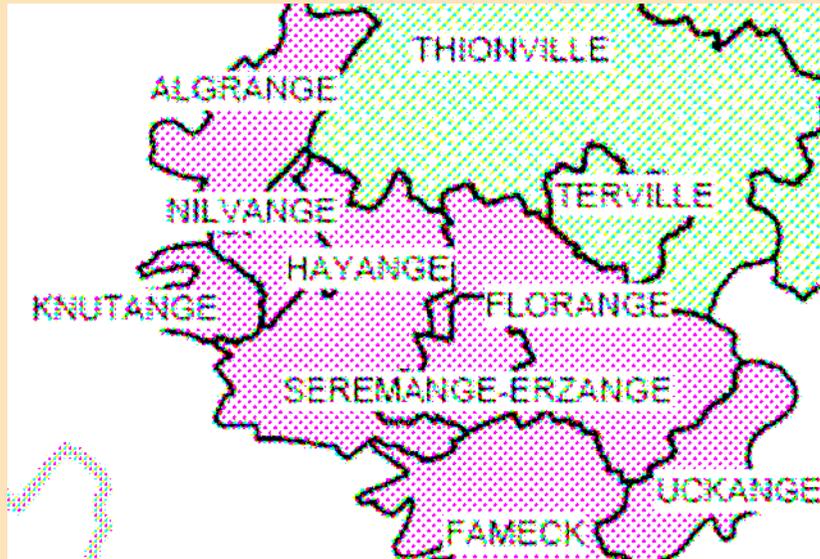
⇒ Etude des cartes de bruit menée sur les 4 communes au titre de la compétence "Etudes d'intérêt communautaire",

⇒ Etude des Cartes de Bruit confiée à EGIS ACOUSTB

⇒ 2ème réunion a eu lieu le 27 novembre 2009

Président de l'EPCI = Patrick WEITEN ⇒ Rendu final prévu mi 2010
Compétence Bruit de la CA = NON

6.2 L'avancement des travaux de la CA Val de Fensch (Hayange) (8 sur 10)



Algrange
Fameck
Florange
Hayange
Knutange
Nilvange
Serémange-Erzange
Uckange

⇒ Étude menée sur le périmètre des 8 communes

⇒ Etude des Cartes de Bruit confiée à ACOUPLUS

⇒ 1ère réunion a eu lieu le 18 octobre 2009

⇒ Rendu final prévu mi 2010

Président de l'EPCI = Philippe TARILLON

Compétence Bruit de la CA = OUI

7.1 Adresses utiles



- ◆ La mission Bruit de la Direction Départementale des Territoires peut être contactée à l'adresse électronique suivante :

OTP.DDT-57@developpement-durable.gouv.fr

- ◆ Site Internet de la Préfecture de la Moselle :

<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

(Grands dossiers-bruit des infrastructures de transport)

7.2 Prochain Comité de pilotage



◆ Prochaine réunion :

⇒ Date proposée : début 2011

◆ Ordre du jour :

⇒ Synthèse des travaux conduits par l'Etat,

⇒ Synthèse des travaux conduits par les
Communes et les EPCI